

CHAMPIONNAT du RHÔNE et de la METROPOLE de LYON
2017-2018

REGLEMENT

1 - Le Championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon est une compétition ouverte à tous les membres d'un club du C.R.M.L.E, munis d'une licence A, qui se décline en 3 tournois :

- 1 Tournoi "Elite" fermé, comprenant les 7 meilleurs Elo Adulte et le meilleur Elo Jeune
- 1 Tournoi "Accession" fermé, comprenant les 8 meilleurs Elo suivants
- 1 Tournoi "Open" ouvert, comprenant tous les autres participants

La participation aux 2 tournois fermés est définie sur la base des inscriptions réalisées le 1er mars à minuit.

Les 3 tournois se jouent en 7 rondes.

En cas d'égalité aux points, départage au Buchholz, Cumulatif, puis Performance.

Pour les Tournoi fermés, départage Sonne-Berger.

2 – Le Championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon est homologué FFE et FIDE.

3 - Calendrier – Horaires.

Rondes 1 et 2 : le samedi 3 mars 2018 à Lyon 9ème (Lyon Olympique Echecs)

Rondes 3 et 4 : le samedi 31 mars 2018 à Lyon 3ème (Lyon Olympique Echecs)

Rondes 5 et 6 : le samedi 28 avril 2018 à Lyon 3ème (Massis club Echecs)

Ronde 7 + Remise des prix : le samedi 2 juin 2018 à Lyon

Rondes 1, 3, 5 à 10h00

Rondes 2, 4, 6 à 15h00

Ronde 7 à 14h30

Remise des prix à l'issue de la Ronde 7

4 – Cadence Fischer : **1 h30mn + 30 sec/coup / joueur.**

5 – Le titre de Champion du Rhône et de la Métropole de Lyon est attribué au premier du Tournoi "Elite" qui reçoit un trophée.

Les 3 premiers de chacun des 3 Tournois sont primés.

Une coupe par catégorie : première Féminine, premier Jeune et premier Vétéran.

6 – Inscription - Forfait - Report.

6.1 – *Inscription*

Le montant de l'inscription est de 30 € pour les Adultes et 15 € pour les Jeunes.

Cette somme est exigible dès la confirmation de l'inscription, avant la 1^{ère} Ronde).

6.2 – *Forfait*

Si un joueur ne se présente pas dans les 30 minutes qui suivent le début d'une ronde, il sera déclaré forfait et perdra la partie.

Tout joueur ayant 2 forfaits à son actif sera automatiquement exclu du tournoi.

6.3 – *Report*

Il est admis de reporter une partie uniquement dans les 2 tournois fermés.

Le résultat d'une partie jouée en différé devra être communiqué aussitôt à l'arbitre.

Un deuxième report de partie peut être accordé ***exceptionnellement*** après ***demande justifiée*** auprès de l'arbitre.

Demander un report pour participer à une autre compétition ne serait pas accepté.

Aucun résultat ne sera pris en compte après la dernière ronde.

7 - Chaque club organisateur d'une ronde est responsable de l'organisation matérielle (jeux, tapis, pendules). **Le CRMLE peut prêter le matériel et fournir les feuilles de parties.**

8 - Téléphones portables

Leur usage est interdit dans la salle de jeu, de même que la réception d'un appel sonore (cela occasionne une gêne pour les joueurs).

Un manquement à cet article entraînera la perte de la partie.

Exception : des obligations impératives d'astreinte, dont il faudra avoir préavisé l'arbitre, et à gérer de façon silencieuse.

Tout joueur, s'inscrivant à cette compétition, s'engage à respecter ce règlement.

Le 15 février 2018,

L'arbitre du Tournoi :

Georges Bellet

Le directeur du Championnat :

Yves Guillaume